

**SOUTIEN A MICHEL BOUCHET
NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE**

Michel Bouchet, Secrétaire Départemental de la FSU 63, militant du SNUipp, vient d'être mis en examen le 2 octobre 2003 suite à une plainte déposée par M. Charasse pour cause d'appel à la manifestation organisée par l'intersyndicale interprofessionnelle (CGT – FO – UNSA – FSU – UNEF – Union Solidaires – URI CFDT - SNETAA EIL) à Puy Guillaume, le 18 juin. Cette plainte concerne également l'ensemble de ces organisations syndicales.

Il faut rappeler que M. Charasse avait publiquement pris position en faveur des projets gouvernementaux visant à démanteler l'école publique au travers de la loi de décentralisation et traité avec mépris les personnels qui s'y opposaient. De même avait-il apporté son soutien à la remise en cause des droits à la retraite en déclarant que le parti socialiste au gouvernement aurait fait de même et stigmatisé l'irresponsabilité des opposants à ce projet.

Un pas de plus est aujourd'hui franchi. En s'attaquant, après le Président du conseil Régional Giscard d'Estaing, aux syndicats qui défendent les intérêts des salariés du public et du privé, il s'inscrit dans une démarche plus générale qui vise à réprimer et remettre en cause l'action syndicale. La plainte de M. Charasse, dans un contexte de mesures sécuritaires et de restriction des libertés démocratiques est une attaque directe contre le monde du travail et les organisations syndicales. Le droit de manifestation est en particulier remis en cause puisque abusivement assimilé à une intimidation de personnes détentrices d'une part de l'autorité publique.

Les organisations syndicales du Puy de Dôme apportent leur soutien à notre camarade et l'assurent de leur entière solidarité.

- Elles appellent l'ensemble des salariés à exprimer leur indignation et leur refus de voir l'action syndicale criminalisée.
- Elles les appellent à signer et à faire signer massivement cette pétition, à rejoindre le comité de soutien à Michel Bouchet et à participer activement aux initiatives qui vont être prises.
- Elles s'adressent en ce sens à tous les élus et les partis politiques soucieux de manifester leur opposition résolue à des méthodes et des comportements qui vont à l'encontre des valeurs et des principes défendus par les organisations du mouvement ouvrier et démocratique.

Au travers de la solidarité manifestée à l'égard de notre camarade, c'est le droit à s'organiser et à faire face à la réaction sociale et politique que nous défendons.

Nom	Prénom	Profession ou Mandat électif	Signature